



PV CC Coppet 5/2019

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
- 2. Appel ;**
- 3. Assermentation d'un nouveau conseiller ;**
- 4. Approbation du procès-verbal du 26 août 2019 ;**
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 6. Communications de la Municipalité ;**
- 7. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 8. Nomination d'un membre de la mobilité**
 - membre de l'urbanisme
 - membre de l'ASCOT
 - membre de l'AJET
 - secrétaire suppléante
- 9. Préavis N° 04/2019-2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ;**
- 10. Préavis N° 05/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 96'000.00 pour l'établissement du plan d'affectation « L'Eselettaz » ;**
- 11. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour ;**
- 12. Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour

Point 8, nomination de deux membres de la commission d'urbanisme.

2. Appel

Présents	:	41
Excusés	:	11
Absents	:	1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 21 voix.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

M. Jean Pascaud est assermenté.

4. Approbation du procès-verbal du 26 août 2019

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. Avo Alliste informe qu'en page 150, il a demandé pourquoi l'on met du bitume coloré au centre du Bourg étant donné que cela coûte plus cher.

M. G. Cherbuin précise qu'en page 149, il a dit que le bitume phono absorbant perd de 0.5 à 3 dB la première année.

M. M. Steib note qu'Unireso est mal orthographié.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 26 août 2019 est approuvé à la majorité avec 8 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que Mme S. Decré et M. M. Paquet ont démissionné.

Deux courriers de Swisscom et de l'ASUT sont visibles sur le site internet, le premier concernant la 2G qui sera supprimée et le suivant concerne les avantages et inconvénients de la 5G.

Le Président lit la réponse du Président du Gd Conseil concernant la lettre ouverte envoyée au Conseil d'Etat et au Président du Conseil, M. Y Ravenel.

6. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : informe qu'il participera à une séance intercommunale concernant l'augmentation du tarif des transports publics en Terre-Sainte.

Concernant le montant CHF 200'000.00 d'aide aux commerçants durant les travaux de la traversée du Bourg, la préfecture ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il figure dans le même préavis que celui des travaux, car les deux dépenses sont liées et le montant de l'indemnité est compris dans le montant total voté.

M. J.-C. Trotti : annonce que les dispositions concernant les zones 30km/h n'ont pas été modifiées, mais assouplies. Une zone 30km/h engendre une suppression des passages piétons.

Mme I. Naville : remercie Mme N. Imesch et Mme S. Galasso Paratore, anciennes municipales, qui ont travaillé avec elle durant son mandat, puis elle chante son texte de départ.



M. G. Produit : remercie Mme I. Naville pour son investissement durant ces 8 années, il souligne sa maîtrise des dossiers, son empathie et son humour.

M. F. Keller : indique qu'un recours contre la délivrance du permis de construire la piscine-patinoire a été déposé ce jour. Le juge devra statuer sur la recevabilité de ce recours.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil : Aucun

7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Région Nyon : Mme A. Cherbuin informe qu'un crédit de CHF 32'000.00 a été accepté concernant un axe de circulation à Eysins. Le DISREN est reconduit pour 2020-2025. Un crédit de CHF 100'000.00 concernant un nouvel équipement de NRTV a été accepté.

8. Nomination d'un membre de la mobilité

- membre de l'urbanisme
- membre de l'ASCOT
- membre de l'AJET
- secrétaire suppléante

Mobilité : M. L. Mariné est élu par acclamation.

Urbanisme : Mme P. Gallimard et Mme S. Lager Sequin sont élues par acclamation.

ASCOT : Mme H. Rodrigues est élue par acclamation.

AJET : Mme H. Rodrigues est élue et Mme E. Romano est élue suppléante par acclamation.

Secrétaire suppléante : Mme L. Huybrechts est élue par acclamation.

9. Préavis N° 04/2019-2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des finances, M. X. Reuse lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter le préavis.

M. V. Moret lit les conclusions du rapport de minorité qui propose de refuser le préavis.

M. V. Moret explique que le canton prend à sa charge la facture AVASAD, donc une baisse d'impôt devrait compenser ceci. Il estime que l'augmentation d'impôt se base sur le budget et rappelle qu'aucun déficit n'a eu lieu ces dernières années. Le canton a eu un bénéfice de CHF 100'000'000.00 en 2018, il n'y a donc aucune raison que la facture cantonale augmente.

M. E. Charlot Valdieu informe qu'une discussion est en cours au niveau cantonal afin de rééquilibrer les budgets des communes.

M. G. Produit ajoute qu'une plateforme canton-communes travaille sur une modification de la répartition non pas en 2022, mais en 2021. Un nouveau modèle doit tenir compte des spécificités de chaque commune ce qui est compliqué. Peu de communes vaudoises ont un taux d'impôt plus bas que Coppet. Il y a 8 ans que Coppet est à 53pt d'impôt. La Municipalité n'a pas demandé d'augmentation d'impôt, lorsque la facture cantonale augmentait, mais elle diminuait les dépenses de la commune. En 2020, CHF 2'800'000.00 d'augmentation de la facture cantonale sera imposée à Coppet, ce qui représente 8pt d'impôt supplémentaires. Au total, il s'agira de CHF 17'800'000.00 de facture cantonale pour l'année 2020. La commune prend dans ses réserves, mais le plafond d'endettement approche.

M. B. Mueller pense qu'il faut dissocier l'imposition et l'investissement et que par conséquence, il faut augmenter l'impôt communal.

M. G. Cherbuin remercie M. V. Moret. Il précise que la hausse de la facture AVASAD augmentera les impôts de 1,5pt.

M. V. Moret mentionne que les points d'impôt sont dus aux charges et aux investissements. Il recommande de voter non pour manifester notre mécontentement.



M. G. Produit demande ce qui justifie la différence d'impôt entre Founex et Coppet. Ce n'est pas une raison budgétaire, mais à cause des charges. Sans augmentation, il faudra remettre en cause certains coûts.

M. J. Horekens s'interroge quant au nombre de rapport de la commission des finances.

Le Président explique que si des membres d'une commission ne sont pas d'accord avec la majorité, ils ont la possibilité de présenter un rapport de minorité, ce qui est mieux que de dire son opposition lors de la séance du Conseil.

M. M. Steib dit que les investissements communaux sont la piscine-patinoire, la traversée du Bourg et le restaurant. Il demande si une étude de rentabilité au sujet de la piscine a été faite et si la location d'un local pour le restaurant ne serait pas plus judicieuse.

M. F. Keller répond à M. V. Moret qu'il doute que ce soit un signal pour le canton si la commune refuse l'impôt. Il dit à M. M. Steib qu'il est important pour les enfants d'apprendre à nager et d'effectuer des activités physiques.

M. G. Produit informe que le projet d'auberge communale est un projet modeste financièrement, mais si la commune n'a pas les moyens, il n'y aura pas de projet. La solution de la location a été réfléchie, mais pas faisable.

M. X. Reuse pense que les comptes ont été équilibrés jusque-là grâce aux revenus et aux prélèvements sur les réserves. Il demande où en sont les réserves.

M. G. Produit affirme que les réserves contiennent CHF 6'200'000.00. Il faut trouver de nouvelles sources de revenus ou diminuer les charges communales.

M. G. de Rham indique que les réserves sont plutôt de CHF 8'000'000.00.

M. G. Produit déclare que ce chiffre comporte toutes les réserves, y compris celles qui ne sont pas destinées aux charges cantonales.

Mme A. Cherbuin informe que résister au paiement de la facture cantonale n'est pas une bonne solution. Certains habitants ont besoin de ce revenu social. La région participe de manière importante à la facture sociale, car les revenus y sont supérieurs au reste du canton. Coppet fait partie des 51 communes qui affichent un degré d'autofinancement mauvais. Elle fait partie des 133 communes qui ont un effort d'investissement insuffisant et fait partie des 22 communes à risque dû à la combinaison de ces deux problèmes. Nous faisons partie des 28 communes qui ont une insuffisance de revenu. Suite à cela, il faut obligatoirement augmenter les impôts.

M. G. Cherbuin demande un vote à bulletin secret.

5 personnes suivent cette demande, le Président accepte le vote à bulletin secret.

M. V. Moret estime que les prestations sociales augmentent sans justificatif.

M. F. Keller informe que de toute façon la facture sociale devra être payée, qu'on se batte ou qu'on se soumette.

M. R. Ferro ajoute que la moyenne des impôts dans le canton est de 69pt et que le futur de la commune n'est pas au beau fixe, car la solvabilité diminue.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 20

Non : 20

Abst. : 1



Le préavis N° 04/2019-2020 est refusé.

10. Préavis N° 05/2019-2020 relatif à la demande de crédit de CHF 96'000.00 pour l'établissement du plan d'affectation « L'Eselettaz ».

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'urbanisme, M. Reto Camponovo lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. E. Charlot Valdieu demande si la commune aura le même problème d'opposition qu'avec la piscine patinoire, puisque le terrain jouxte la même parcelle.

M. F. Keller pense que le risque d'opposition existe toujours, mais ajoute que le projet est différent. Avec la nouvelle loi d'aménagement du territoire, le canton impose une densification vers les gares.

M. A. Alliste estime qu'en prévoyant une nouvelle voirie, la commune peut faire des économies par rapport à la location actuelle.

M. F. Keller ajoute que le projet a fait l'objet d'un examen préliminaire par le canton qui n'y voit pas d'objection.

M. R. Girod rappelle que ça fait 10 ans que le projet piscine-patinoire existe et se demande s'il serait nécessaire de discuter au préalable avec les propriétaires des 5 parcelles qui bordent ce nouveau projet.

M. F. Keller informe qu'il est trop tôt pour des discussions actuellement.

M. A. Gokok demande si l'étude tient compte de Sadesa et des projets de son propriétaire.

M. F. Keller indique que ce projet est inclus dans une réflexion globale de la parcelle 221, Sadesa et Eselettaz. Il faudra changer l'affectation de la parcelle. Le projet n'est pas fixe, mais évolutif.

M. R. Girod désire que ce projet se fasse avec l'aide de tiers et qu'il comprenne des loyers modérés réservés aux Copétans.

M. J.-C. Trotti rappelle que la motion Formenti prévoit des logements abordables. Pour ce projet, l'idée serait d'avoir des logements mixtes avec l'aide d'une coopérative.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 36

Non : 3

Abst : 1

Le préavis N° 5/2019-2020 est accepté à la majorité.

11. Lecture et approbation de l'extrait du procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

Mme C. Gavin informe que les renards sont de plus en plus nombreux et sortent de jour dans les quartiers des Riamoz et des Truels Bernard.



Mme S. Lagger Sequin ajoute que le garde-chasse a été appelé pour la même raison dans le quartier des Vues.

M. R. Camponovo désire que l'arbre qui sera abattu lors des travaux de la traversée du Bourg soit remplacé. Il demande si une discussion a eu lieu à ce sujet.

M. J.-C. Trotti répond qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet.

M. G. Cherbuin informe que les feux de circulation de la gare sont à nouveau déréglés.

M. J.-C. Trotti indique que l'entreprise Siemens viendra ce jeudi pour faire le nécessaire.

M. N. Gerber demande pourquoi la commune n'a pas participé à « la nuit est belle ».

M. J.-C. Trotti informe que la Municipalité avait prévu d'y participer, mais que les passages piétons doivent être éclairés. Le réseau d'éclairage public ne permet pas de laisser les passages piétons allumés.

M. R. Girod rappelle qu'en mettant la traversée du Bourg à 30km/h, cela pose des problèmes aux ambulances et aux pompiers. Le phono absorbant n'a aucun sens si la traversée du Bourg est de 30km/h. Vu que l'on ralentit dans les giratoires, il n'est donc pas utile d'y poser du phono absorbant.

M. M. Steib affirme que l'entreprise Bemac a fermé son bureau à la gare, car CFF immobilier a résilié le contrat. La commune peut-elle appuyer afin qu'une entreprise locale investisse ces locaux ?

M. G. Produit signale que la commune observe la nouvelle location afin qu'il n'y ait pas de doublon avec les commerces proches. La commune n'a pas vraiment d'influence.

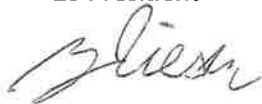
M. R. Camponovo note que le phono absorbant n'a pas encore été posé et que le 30km/h entre dans les mœurs.

M. F. Keller explique qu'il faut bien distinguer une zone 30km/h d'une limitation à 30km/h la nuit.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine séance est prévue le lundi 4 novembre à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin